

PROGRAMMATION CULTURELLE SAISON 2020/2021 – RESIDENCES D'ARTISTES

Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du soutien aux compagnies du territoire, la Ville accueille régulièrement des artistes (danseurs, musiciens, comédiens, circassiens, plasticiens) sur des temps de création et de répétition. Une convention a été établie définissant les apports de la Ville à cette occasion, ainsi que le calendrier des actions culturelles proposées par les compagnies en contrepartie de la mise à disposition d'espaces de travail (Le Vallon, Tournemine, Espace Lucien-Prigent).

Les actions culturelles peuvent prendre la forme de répétitions publiques, de répétitions en présence d'un public ciblé (scolaires...), de rencontres pour parler de leur travail artistique et des projets en cours.

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date 4 février 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des conventions dans le cadre de la programmation 2020/2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 février 2020

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 19 FEV. 2020

Et de la publication, le... 19 FEV. 2020

Fait à Landivisiau, le... 19 FEV. 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

